

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	35

DELIBERATION n°2013/19

L'An deux mille treize et le jeudi 7 mars à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 1^{er} mars 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Pachou à ARUDY, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. CAMBOT, SARTHE, AUSSANT, DOUMECQ, BELESTALABOURDETTE, LOURTEIG, CAMBILHOU, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, TEXIER, CARRERE-GEE, MASONNAVE, MIGNE, CASAU, SACAZE, LABERNADIE, SARRAILH, GASSIE, SANZ, BOUSSOU, COUROUAU et Mesdames CLAVIER, HELIP, GANTCH, CASENAVE, TOUTU, et MOUNAUT.

Présent(s) suppléant(s) : M. BEROT-LARTIGUE, LACOUETTE, MOUNAUT Pierre.

M. CASADEBAIG Didier donne procuration à M. DOUMECQ
Mme SOULE donne procuration à M. CARRERE-GEE
M. BOUSQUET donne procuration à M. SANZ

Secrétaire de séance : Mme HELIP Claudie

OBJET : CCVO (M14) - Approbation du Compte de Gestion 2012 dressé par M. Saint Germain, receveur.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M. COUROUAU Francis, à l'unanimité,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l' Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire :

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

DECLARE que le compte de gestion de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau-budget général dressé, pour l'exercice 2012 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président, Francis COUROUAU

